

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 276/05

EUR 62/029/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

« DISPARITION » / CRAINTES DE TORTURE

OUZBÉKISTAN **Marsel Isaïev (h), étudiant, 19 ans**

Londres, le 21 octobre 2005

Le 12 octobre, Marsel Isaïev, étudiant, a été renvoyé de force en Ouzbékistan par les autorités de la République du Tatarstan (Fédération de Russie). On est sans nouvelle de lui depuis qu'il a été embarqué dans un avion à destination de l'Ouzbékistan. Les autorités de ce pays se refusent à confirmer ou à nier sa détention. Amnesty International pense que le jeune homme est détenu au secret dans un centre de détention de la capitale, Tachkent, et craint fortement qu'il ne soit torturé.

Marsel Isaïev fait ses études dans la capitale du Tatarstan, Kazan, depuis 2004. Il s'apprêtait à demander la nationalité russe, que ses parents et son frère cadet, résidents de la Fédération de Russie, ont déjà obtenue. Cependant, le 6 septembre, il a été arrêté dans une rue de Kazan par des agents de l'Unité de lutte contre le crime organisé (UBOP), qui ont demandé à voir ses papiers d'identité. Ils l'ont ensuite conduit aux bureaux de l'UBOP, sous prétexte qu'ils devaient vérifier certains détails le concernant. Ils auraient exercé sur lui des pressions afin qu'il témoigne contre une de ses connaissances poursuivie en justice à Kazan pour son appartenance présumée au *Hizb-ut-Tahrir* (Parti de la libération), un parti islamique interdit. Les agents lui ont dit qu'il devait déclarer en justice que cette personne l'avait recruté au sein du *Hizb-ut-Tahrir*, sans quoi son permis de résidence ne serait pas renouvelé et il serait renvoyé en Ouzbékistan, où il serait soupçonné de faire partie d'une organisation « terroriste ». Ils ont aussi confisqué ses papiers d'identité.

Lors du procès de cette personne, Marsel Isaïev a refusé de faire un faux témoignage et a raconté au tribunal la manière dont les agents de l'UBOP avaient tenté de l'influencer. Ses papiers d'identité lui ont été restitués le 13 septembre, après maintes demandes écrites auprès du bureau du procureur. Cependant, lorsque Marsel Isaïev a tenté d'obtenir les documents requis pour appuyer sa demande de renouvellement de permis de résidence, qui expirait le 19 septembre, il se serait heurté au refus des autorités locales, sans aucune explication, ainsi qu'à divers autres obstacles. Il aurait par ailleurs été convoqué tous les jours aux bureaux de l'UBOP, sous divers prétextes, ce qui l'a retardé dans ses démarches pour l'obtention du permis de résidence.

Marsel Isaïev a été arrêté le 23 septembre, un tribunal de Kazan ayant ordonné son renvoi forcé en Ouzbékistan parce qu'il avait dépassé la durée de son permis de résidence. Il a été placé dans un centre où sont détenues les personnes en instance d'expulsion, un lieu crasseux où on ne lui aurait servi aucun repas chaud. Son recours contre le mandat d'expulsion émis à son encontre a été rejeté le 6 octobre. Il a demandé l'asile auprès des services de l'immigration du Tatarstan le jour-même, invoquant ses craintes d'être soupçonné d'appartenance au *Hizb-ut-Tahrir* et d'être torturé en cas de renvoi en Ouzbékistan. Marsel Isaïev nie tout lien avec ce parti.

Le 11 octobre, il a été interrogé par les services de l'immigration dans le centre de détention. Le lendemain, cet organisme a envoyé une lettre chez lui, à Kazan, l'informant que sa demande d'asile avait été reçue, et qu'elle était en cours de traitement. Le matin du même jour, Marsel Isaïev a été escorté jusqu'à l'aéroport de Kazan et embarqué sur un vol à destination de Tachkent. Selon certaines sources, il avait les menottes aux poignets.

Amnesty International va faire part de sa profonde préoccupation aux autorités russes au sujet de l'expulsion de Marsel Isaïev, et du fait que ce jeune homme s'est vu privé de son droit de formuler une demande d'asile. Son renvoi forcé constitue un manquement grave au principe de non-refoulement, qui interdit le renvoi de toute personne dans un pays ou territoire où elle risque d'être torturée, persécutée ou soumise à toute autre forme de mauvais traitements.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International a recensé de nombreux cas de personnes qui ont été renvoyées de force en Ouzbékistan parce qu'elles étaient soupçonnées d'appartenir à un groupe islamique interdit, et qui ont été torturées ou condamnées à mort à l'issue de procès iniques. Les autorités de ce pays ont demandé un certain nombre de renvois forcés depuis les manifestations qui ont secoué la ville d'Andijan, le 13 mai. Selon les informations recueillies, des soldats envoyés par le gouvernement ont ouvert le feu

sur des milliers de manifestants, pour la plupart pacifiques et sans armes, faisant de très nombreux morts, parmi lesquels des hommes, des femmes et des enfants. Les autorités ouzbèkes réfutent la thèse selon laquelle les forces de sécurité ont fait un usage excessif de la force. Elles ont accusé des membres et sympathisants présumés d'une organisation appelée « Akramia » d'avoir tenté d'organiser un violent soulèvement à Andijan, et ont accusé ce groupe d'avoir partie liée avec *Hizb-ut-Tahrir* (Parti de la libération), qu'elles considèrent comme un mouvement « terroriste ». Les autorités ouzbèkes affirment que le « soulèvement » a été panifié depuis l'étranger et soupçonnent certains organisateurs de se cacher au Kirghizistan ou dans la Fédération de Russie.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en russe, en ouzbek, en anglais ou dans votre propre langue) :

– déclarez-vous préoccupé par la sécurité de Marsel Isaïev et demandez aux autorités d'établir sans délai le lieu où il se trouve et de lui permettre d'être en contact avec ses proches et de consulter un avocat ;

– priez les autorités de faire tout ce qui est en leur pouvoir afin que ce jeune homme ne soit ni torturé ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements et demandez-leur de veiller à ce qu'il bénéficie de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;

– exhortez-les à libérer Marsel Isaïev immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi.

APPELS À :

N.B. : L'obtention des lignes de fax peut se révéler difficile. Si un correspondant vous répond, répétez le mot « fax » jusqu'à ce que vous soyez connecté à un télécopieur. Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau (il faut ajouter cinq heures à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale).

Président de la République :

Islam A. Karimov
Rezidentsia prezidenta
ul. Uzbekistanskaia, 43
Tashkent 700163, Ouzbékistan

Fax : +998 71 139 53 25

Courriers électroniques : presidents_office@press-service.uz

Formule d'appel : *Dear President Karimov, / Monsieur le Président de la République,*

Ministre de l'Intérieur :

Zakirzhan Almatov
Ministerstvo vnutrennikh del RU
ul. Novruz , 1
Tashkent 700029
Ouzbékistan

Fax : +998 71 133 89 34

Formule d'appel : *Dear Minister Almatov, / Monsieur le Ministre,*

Procureur général :

Rashidzhon Kodirov
Prokuratura Respubliki Uzbekistan, ul. Gulyamova, 66
700047 g. Tashkent
Ouzbékistan

Fax : +998 711 33 39 17 / 33 73 68

Courriers électroniques : prokuratura@lawyer.com

Formule d'appel : *Dear Procurator General, / Monsieur le Procureur général,*

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères :

Elior Ganiev
Ministerstvo inostrannykh del RU
pl. Mustakillik, 5
Tashkent 700029
Ouzbékistan

Fax : +998 71 139 15 17

Courriers électroniques : letter@mfa.uz ou rnews@mfa.uz

Formule d'appel : *Dear Minister Ganiev, / Monsieur le Ministre,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Ouzbékistan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 2 DÉCEMBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*